



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 60840

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés d'accès aux soins des personnes les plus modestes, source d'inégalité entre assurés sociaux. En effet, les soins médicaux sont aujourd'hui de moins en moins remboursés : le ticket modérateur, la part non prise en charge par la sécurité sociale, est passé de 20 à 35 %. Par ailleurs, la hausse des forfaits hospitaliers correspond à un nouveau prélèvement injuste et injustifié, ainsi que les franchises sur les médicaments. Ce difficile accès aux soins, pour une partie de la population, a été aggravé par l'instauration des franchises médicales. Ensuite, le crédit d'impôt accordé pour favoriser l'acquisition d'une assurance complémentaire de santé ne devrait pas être limité, car le fait de bénéficier d'une assurance maladie complémentaire répond à un objectif de santé publique. À cela s'ajoute la liste de plus en longue de médicaments souvent mal ou non remboursés. Cette situation a pour conséquence que les retraités, les jeunes, les travailleurs précaires, les Rmistes, les chômeurs ne disposent plus de moyens nécessaires pour accéder dans de bonnes conditions aux soins. Aussi, elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet et les mesures qu'il compte prendre afin de rétablir l'égalité d'accès aux soins.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60840

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9656

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)